



DEPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

DECISION DU MAIRE N° 2025-22
PORTANT ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION DU CIMETIÈRE
ET CONCLUSION D'UN CONTRAT DE SERVICES

Nous, Thierry BONTE, Maire de la Commune de Verlinghem,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2122-22,

Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2020-10 du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs,

Considérant qu'il convient d'équiper la commune d'un logiciel de gestion du cimetière communal,

Vu la proposition formulée par la SAS Gescime, 190 rue Robert Castel à Brest (29200),

DECIDONS

Article 1° - L'Acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière communal auprès de la SAS Gescime, 190 rue Robert Castel à Brest (29200) dans les conditions suivantes :

Prestations	Montant HT
Réalisation du cahier des charges et paramétrage	450,00 €
Mise en ligne des solutions Full web Gescime (solution de gestion) et Gescime.net (portail citoyens)	210,00 €
Intégration de la cartographie (1 166 emplacements estimés dont 72 cases de columbarium) (Dans le cas où le nombre d'emplacements représentés dépasserait le nombre estimé, une revalorisation de 90,00 € Ht sera appliquée par tranche de 50 emplacements supplémentaires)	2 622,00 €
Importation des données	1 785,00 €
Formation à distance Premium 6 heures	780,00 €
Total	5 847,00 €
TVA 20%	1 169,40 €
Total TTC	7 016,40 e

Article 2° - De conclure un contrat de services lié au logiciel de gestion du cimetière communal suscité avec la SAS Gescime, 190 rue Robert Castel à Brest (29200) dans les conditions suivantes :

Prestations	Montant HT
Droit d'usage Premium des solutions et maintenance (1 166 emplacements estimés dont 72 cases de columbarium)	922,00 €/an
Assistance et veille juridique	Inclus au droit d'usage des solutions et maintenance Gescime
Hébergement de données (1 166 emplacements estimés dont 72 cases de columbarium)	631,00 €/an
Total	1 553,00 €/an
TVA 20%	310,60 €
Total TTC	1 863,60 €/an

Prestations	Montant HT
Formation au socle réglementaire en amont de la formation fonctionnelle	160,00 €
TVA 20%	32,00 €
Total TTC	192,00 €

Le droit d'usage et d'hébergement pourra être revalorisé dans le cas où le nombre d'emplacements représentés dépasserait le nombre estimé.

Le contrat est conclu pour une durée d'une année et sera renouvelable par reconduction tacite pour des périodes successives d'un an sans que la durée totale de contractualisation ne puisse excéder 4 ans.

Le montant total hors taxes sera révisé annuellement selon l'indice Syntec en vigueur.

Article 3^e - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Représentant de l'Etat.

Verlinghem, le 10 novembre 2025.
Le Maire, **Thierry BONTE**.



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 13/11/2025
et la publication le 10/11/2025

Le Maire Thierry BONTE.

